



Communiqué de presse

Lundi 7 mars 2016

Journée internationale des droits des femmes : Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche agit pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

A l'occasion du **8 mars 2016, Journée internationale des droits des femmes**, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche tient à rappeler et à illustrer **l'engagement du ministère pour faire de l'éducation un levier afin de faire avancer les droits des femmes et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.**

La ministre s'exprimera le 8 mars devant les recteurs sur l'enjeu de l'égalité professionnelle ; elle procédera à des remises de décorations aux femmes du ministère et assistera au concert organisé au profit de la lutte contre l'endométriose, maladie touchant les femmes pour laquelle elle s'est engagée dès 2013.

Dans l'ensemble des académies, des manifestations se déroulent dans les établissements scolaires mais aussi dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour sensibiliser, former et faire participer le plus grand nombre à la mobilisation autour de cet enjeu collectif pour lequel l'École et plus largement l'ensemble de la communauté éducative sont pleinement engagés. Pour la 4^{ème} année consécutive, la **semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin, du 7 au 12 mars 2016**, mobilisera les réseaux des femmes entrepreneures et les enseignants pour donner à voir la mixité des métiers, élément indispensable à l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes.

Cette mobilisation pour l'égalité est évidemment encore et toujours nécessaire : les inégalités, les préjugés ou les violences faites aux femmes qui perdurent dans notre société n'épargnent pas l'école. En dépit des progrès accomplis, beaucoup reste à faire. En particulier, **les statistiques de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, publiées à l'occasion de ce 8 mars 2016**, illustrent l'importance des politiques menées par l'Institution scolaire avec ses partenaires pour agir sur les préjugés, enseigner aux élèves une culture du respect mutuel et donner aux filles et aux garçons les meilleures chances de réalisation de leurs potentialités et de leurs aspirations.

Cette mobilisation collective n'est évidemment pas l'affaire d'une seule journée : c'est pourquoi **la ministre publie ce 8 mars 2016 la feuille de route 2016 du ministère pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Cette feuille de route permet de revenir sur les résultats concrets et significatifs enregistrés par les politiques volontaristes engagées depuis 2012 dans le champ de l'égalité professionnelle au sein du ministère, comme dans le champ des politiques publiques pour l'égalité en matière d'enseignement scolaire, d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette feuille de route 2016, c'est aussi **l'engagement sur de nouvelles priorités** pour faire avancer la culture et la pratique de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'éducation.

Ainsi, **dans le domaine des ressources humaines**, le ministère a inscrit à l'agenda social 2016 pour l'enseignement supérieur les questions d'égalité et de parité. Il **s'engage dans le processus de labellisation de ses processus RH en matière d'égalité femmes-hommes, de prévention des discriminations et de promotion de la diversité**. Par ailleurs, le ministère consolidera les avancées réalisées, qu'il s'agisse de la mise en place d'une politique active de nomination dans les emplois d'encadrement supérieur, d'un approfondissement de la connaissance de la situation du ministère en terme d'égalité - par **l'intégration de nouveaux indicateurs du rapport de situation comparée dans les bilans sociaux** - et de la constitution d'un socle de formation à l'égalité en faveur des personnels. **Un point d'étape annuel sera désormais assuré en mars avec l'ensemble des recteurs et une synthèse dédiée à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera publiée en même temps que les bilans sociaux**.

Dans le domaine de l'enseignement scolaire, le ministère accompagne par la formation et la mise à disposition de ressources, l'inscription de l'enjeu de l'égalité dans les nouveaux programmes d'enseignement, qu'il s'agisse du nouvel enseignement moral et civique ou des programmes des cycles 2, 3 et 4, et les parcours éducatifs. Il portera une attention particulière à la question des **stéréotypes dans les supports pédagogiques**, à celle des violences, et particulièrement du cybersexisme pour lequel des études sont lancées et un **concours national mis en place afin de permettre aux élèves de 4ème/3ème et aux lycéens de créer des affiches et des vidéos sur ce sujet qui pourront servir de supports pédagogiques à tous les établissements. Les lauréats nationaux seront connus en mai 2016**.

Le ministère renforce son action pour la mixité des métiers, dont la problématique est pleinement prise en compte dans le Parcours Avenir et les actions interministérielles (mise en place d'un **plan pour la mixité des métiers du numérique en avril 2016**) auxquelles il est partie prenante. Considérant le rôle que peuvent jouer les élèves élus, au collège comme au lycée, dans la transmission auprès de leurs pairs des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, **le ministère proposera une évolution législative de manière à mettre en œuvre dans les instances de la vie lycéenne (CAVL, CNVL) – et collégienne lorsqu'elles existent - le principe de parité**.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère confortera les avancées réalisées en faveur de la place des femmes, en définissant notamment un indice de mixité sur la base des bilans sociaux et en fixant des objectifs de progression. La visibilité des politiques d'égalité sera accrue notamment par **l'organisation en septembre 2016 de la 9ème conférence internationale sur l'égalité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur**. De même, le ministère veillera au développement homogène des formations à l'égalité des sexes dans les ESPE et poursuivra les actions en faveur de la lutte contre les violences en intégrant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le dialogue contractuel avec les établissements. Chaque année, la **liste des indicateurs retenus dans le dialogue contractuel avec les établissements sera publiée** ainsi que l'appréciation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.